

PORT DU HARNAIS

PROGRAMME

Durée : 7 heure(s) sur 1 jour(s)

APPORTS THEORIQUES – 0,5 JOUR

Contexte règlementaire et législatif des travaux en hauteur

ü Statistiques nationales

ü Définition des chutes de hauteur selon le code du travail

ü Définition du travail en hauteur (décret 2004-924)

ü Obligations des employeurs et des salariés (Loi 91-1414)

ü Droit d'alerte et droit de retrait

ü Définition du plan de prévention

ü Réglementations spécifiques E.P.I., échelles-escabeaux, échafaudages Equipements de protection collective contre les chutes

ü Garde-corps

ü Filets

ü P.E.M.P. Equipements de protection individuelle contre les chutes

ü Définition des 3 catégories d'E.P.I.

ü Arrêté du 19 mars 1993

ü Définition des 3 principes : force de choc, facteur de chute, tirant d'air ü E.P.I. contre les chutes : description et normes

PRATIQUE – 0,5 JOUR Séquence 1 :

Port du harnais

ü Contrôler les E.P.I. avant utilisation en reconnaissant les causes nécessitant une mise au rebut.

ü Mettre en place le harnais en respectant les réglages et fixations définis par le fabricant.

ü Se déplacer sur une ligne de vie temporaire ou à demeure en utilisant une longe double antichute.

ü Installer des anneaux de sangles EN795-B en réalisant le nœud de Prussik.

■ PUBLIC

Toute personne utilisant un harnais pour des accès et travaux en hauteur

■ PRE-REQUIS

■ EVALUATION

Evaluation lors de mise en situation pratique. Une attestation de formation individuelle sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Utiliser en sécurité un harnais antichute, de façon occasionnelle ou régulière

■ METHODES

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques (Taux de satisfaction : 75% ; Taux de d'abandon : 0%)